



PROGRAMME AU PAIR AUTRICHE

# Pack de bienvenue pour familles d'accueil

**Bridging Cultures. Empowering Futures.**

Votre guide de la sélection au quotidien partagé –  
avec tous les droits, obligations et étapes en un coup d'œil.



## Bienvenue !

Merci d'avoir décidé d'offrir à un au pair un foyer pour un temps. En accueillant un au pair, vous soutenez un échange culturel, permettez à une jeune personne d'apprendre l'allemand et de découvrir l'Autriche – et recevez en même temps un soutien pour la garde des enfants et les tâches ménagères légères.

MOSI BRIDGE e.U. vous accompagne tout au long du processus – de la préparation des documents à l'arrivée de votre au pair en Autriche.

## La procédure

### 01 Sélection & contrat

Après avoir choisi votre au pair, les deux parties signent le contrat type autrichien au pair.

### 02 Déclaration AMS

Nous préparons la déclaration au pair auprès du service de l'emploi compétent (AMS). La confirmation de déclaration est la base de l'étape suivante.

### 03 Permis de séjour & arrivée

Après réception de la confirmation AMS, l'au pair dépose auprès de l'ambassade d'Autriche dans son pays d'origine la demande de « Aufenthaltsbewilligung – Sonderfälle unselbständiger Erwerbstätigkeit (au pair) ». Après l'approbation, l'au pair peut entrer en Autriche et commencer le séjour.

## Obligations de la famille d'accueil

En tant que famille d'accueil, vous vous engagez à :

- ✓ mettre gratuitement à disposition une chambre individuelle, propre, meublée et fermant à clé,
- ✓ assurer gratuitement le logement et la pension complète,
- ✓ verser ponctuellement la rémunération au pair prévue par la loi,
- ✓ respecter la durée maximale de travail de 16,5 heures par semaine,
- ✓ accorder à l'au pair suffisamment de temps libre,
- ✓ permettre la fréquentation d'un cours d'allemand,
- ✓ accueillir l'au pair avec respect comme membre de la famille pour un temps,
- ✓ effectuer à temps les inscriptions auprès des autorités compétentes et de l'assurance sociale.

## Obligations de l'au pair

L'au pair s'engage à :

- ✓ aider à la garde des enfants,
- ✓ assumer des tâches ménagères légères liées à la famille,
- ✓ respecter les règles de la maison,
- ✓ agir de manière fiable, ponctuelle et responsable,
- ✓ apprendre activement l'allemand,
- ✓ respecter la vie privée de la famille.

## Temps de travail

La durée de travail légalement autorisée est de 16,5 heures par semaine au maximum. Les tâches de l'au pair se limitent à :

- ✓ garder les enfants
- ✓ accompagner les enfants à l'école ou au jardin d'enfants
- ✓ jouer avec les enfants
- ✓ préparer les repas des enfants
- ✓ plier le linge des enfants
- ✓ ranger la chambre des enfants
- ✓ assumer des tâches ménagères légères

### Clairement délimité – ces tâches sont hors du cadre au pair :

- ✗ Nettoyage en profondeur de toute la maison
- ✗ Travaux de jardinage
- ✗ Travaux de rénovation
- ✗ Soins à des personnes malades ou âgées
- ✗ Travail dans l'entreprise familiale
- ✗ Garde d'enfants à plein temps
- ✗ Tâches de personnel de ménage ou d'aide à domicile

## Logement

La famille d'accueil met gratuitement à disposition :

- ✓ chambre individuelle
- ✓ lit
- ✓ armoire
- ✓ bureau (recommandé)
- ✓ accès internet (recommandé)
- ✓ chauffage
- ✓ électricité
- ✓ utilisation de la salle de bain
- ✓ usage partagé des pièces de vie

## Repas

La famille d'accueil fournit chaque jour des repas appropriés. Cela vaut également les jours de repos et en cas de maladie.

## Argent de poche

L'au pair reçoit la rémunération mensuelle prévue par la loi selon les dispositions autrichiennes en vigueur. Le logement et les repas sont fournis gratuitement en plus et ne peuvent pas être déduits de la rémunération.

## Cours d'allemand

L'au pair doit améliorer ses connaissances d'allemand pendant le séjour. La famille d'accueil permet la fréquentation régulière d'un cours d'allemand. Selon le contrat type autrichien au pair, la famille prend en charge au moins 50 % des frais de cours.

## Assurance

Avant le début du travail, l'au pair doit être dûment inscrit auprès de la caisse de santé autrichienne (ÖGK). Selon le statut d'assurance, une assurance maladie privée complémentaire peut être nécessaire, notamment pour l'entrée sur le territoire ou jusqu'à l'existence d'une couverture complète.

Pendant le séjour, l'au pair devrait disposer d'une couverture maladie et accident suffisante et, le cas échéant, d'une assurance responsabilité civile. Nous recommandons en outre la souscription d'une assurance responsabilité civile privée, si elle n'existe pas déjà.

## Après l'arrivée

Après l'arrivée en Autriche, il faut notamment accomplir les démarches suivantes :

- ✓ Déclarer le domicile (Meldezettel)
- ✓ Retirer le titre de séjour
- ✓ Vérifier l'inscription à la caisse de santé autrichienne (ÖGK)
- ✓ Ouvrir un compte bancaire (si nécessaire)
- ✓ Commencer le cours d'allemand
- ✓ Découvrir les environs
- ✓ Présenter les règles de la maison
- ✓ Remettre les numéros de téléphone importants

## Documents de l'au pair

L'au pair a généralement besoin de :

- ✓ passeport valide
- ✓ attestation d'allemand A1
- ✓ acte de naissance
- ✓ photos d'identité
- ✓ contrat au pair
- ✓ confirmation de déclaration AMS
- ✓ permis de séjour
- ✓ le cas échéant, certificat NBI (clearance)
- ✓ le cas échéant, apostille ou traductions certifiées
- ✓ justificatif d'assurance maladie

## Documents de la famille d'accueil

La famille d'accueil fournit notamment :

- ✓ contrat au pair signé
- ✓ documents AMS
- ✓ lettre d'invitation
- ✓ copie d'une pièce d'identité
- ✓ justificatif de domicile
- ✓ informations sur les enfants
- ✓ informations sur le logement et les horaires de travail

### Remarques importantes

- Ne réservez le vol qu'après l'octroi du titre de séjour.
- Informez immédiatement MOSI BRIDGE e.U. si la date d'entrée change, si la situation familiale évolue, si le début du travail est reporté ou si les autorités demandent des documents supplémentaires.
- Une communication ouverte et honnête contribue largement à la réussite du séjour au pair.

## **Nous vous accompagnons**

Notre service ne s'arrête pas au placement. Nous vous soutenons volontiers pour :

- ✓ les questions sur la procédure
- ✓ les démarches administratives
- ✓ la préparation de l'arrivée
- ✓ l'intégration de l'au pair
- ✓ la communication entre famille d'accueil et au pair
- ✓ les questions générales pendant tout le séjour

Nous vous souhaitons, à vous et à votre au pair, une période commune enrichissante et un échange culturel réussi.

### **Anne Schwarzl**

Gérante · MOSI BRIDGE e.U.

**Bridging Cultures. Empowering Futures.**

E-mail : [mail@mosibridge.at](mailto:mail@mosibridge.at) · Web : [www.mosibridge.at](http://www.mosibridge.at)